



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine Assurance-invalidité

1^{er} juillet 2025

Expertises médicales de l'AI

Rapport annuel 2024

Numéro du dossier : 481.0-3/2/11/2



Table des matières

1. Expertises médicales mandatées	4
2. Fournisseurs de prestations	6
3. Répartition des mandats d'expertise médicale entre les fournisseurs de prestations	11
4. Force probante des expertises médicales	14
5. Rémunération des experts, des binômes d'experts et des centres d'expertises .	15
6. Attribution des mandats d'expertise médicale selon le reporting de la plateforme d'attribution SuisseMED@P	16

Table des figures

Figure 1 Répartition du nombre d'expertises médicales mandatées par type d'expertise (mono-, bi- ou pluridisciplinaire)	4
Figure 2 Répartition du nombre d'expertises médicales mandatées par région linguistique et par type d'expertise	5
Figure 3 Répartition du nombre des fournisseurs de prestations par type de fournisseur (experts monodisciplinaires, binômes d'experts, centres d'expertises médicales).....	6
Figure 4 Nombre et répartition des fournisseurs de prestations par type de fournisseur et par région linguistique	7
Figure 5 Répartition des experts ayant reçu des mandats d'expertise médicale monodisciplinaire par discipline	8
Figure 6 Répartition des mandats d'expertise monodisciplinaire par discipline.....	8
Figure 7 Composition des binômes d'experts.....	9
Figure 8 Composition des binômes d'experts par région linguistique.....	9
Figure 9 Répartition des expertises médicales bidisciplinaires entre les binômes d'experts et les centres d'expertises.....	10
Figure 10 Répartition des expertises médicales bidisciplinaires entre les binômes d'experts et les centres d'expertises par région linguistique.....	10
Figure 11 Répartition des mandats d'expertise médicale monodisciplinaire entre les experts	11
Figure 12 Répartition des mandats d'expertise médicale bidisciplinaire entre les binômes d'experts	11
Figure 13 Répartition des mandats d'expertise médicale pluridisciplinaire entre les centres d'expertises.....	12
Figure 14 Répartition des mandats d'expertise médicale bidisciplinaire entre les centres d'expertises	13
Figure 15 Décisions judiciaires selon la force probante	14
Figure 16 Répartition de la rémunération (en millions de francs) entre les différentes catégories de fournisseurs de prestations	15
Figure 17 Disciplines les plus sollicitées dans le cadre des expertises pluridisciplinaires	16
Figure 18 Répartition des mandats d'expertise pluridisciplinaire attribués en fonction du nombre de disciplines	17
Figure 19 Mandats d'expertise bi- et pluridisciplinaire attribués, par langue	18

**Figure 20Mandats d’expertise bi- et pluridisciplinaire en attente d’attribution, par
langue 19**

Contexte

Dans le cadre de la réforme « Développement continu de l'AI », le Parlement a décidé que les offices AI doivent publier chaque année une liste contenant des indications concernant tous les experts et les centres d'expertises médicales auxquels ils font appel (art. 57, let. n, LAI). L'objectif principal de cette liste publique est d'améliorer la transparence dans le domaine des expertises médicales mandatées par l'assurance-invalidité.

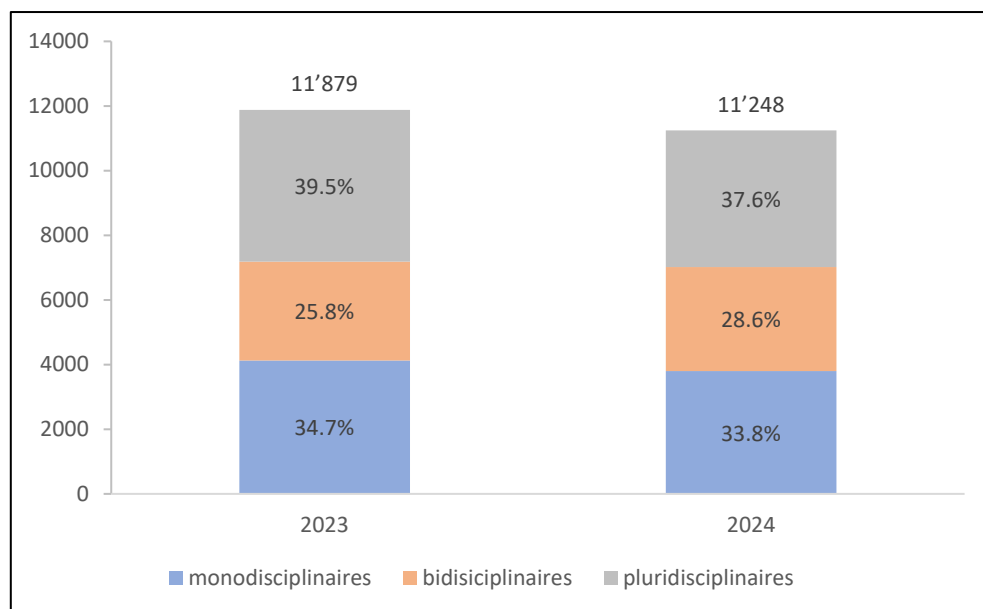
Sur la base des listes cantonales, le 1^{er} juillet 2025, l'OFAS a publié la synthèse globale contenant toutes les données relatives aux experts mandatés au cours de l'année 2024 dans toute la Suisse (art. 41b, al. 3, RAI). Le présent rapport contient une analyse des données publiées (chapitres 1 à 5) ainsi que des données provenant du reporting de la plateforme d'attribution [SuisseMED@P](#) (chapitre 6).

1. Expertises médicales mandatées

En 2024, les offices AI ont mandaté au total 11'248 expertises médicales : 4'227 expertises pluridisciplinaires, 3'219 expertises bidisciplinaires et 3'802 expertises monodisciplinaires.

Par rapport à 2023, le nombre d'expertises mandatées a légèrement diminué (- 5 %). Cette baisse concerne les expertises monodisciplinaires (- 322 unités) et pluridisciplinaires (- 464 unités). Les expertises bidisciplinaires continuent par contre d'augmenter (+ 155 unités), confirmant ainsi la tendance observée en 2023.

Figure 1 Répartition du nombre d'expertises médicales mandatées par type d'expertise (mono-, bi- ou pluridisciplinaire)



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023, 2024

En 2024, en Suisse alémanique 7'397 mandats ont été attribués au total, en Romandie 3'398 et au Tessin 453. Par rapport à 2023, le nombre de mandats attribués a diminué de 2% en Romandie et de 7 % en Suisse alémanique et au Tessin.

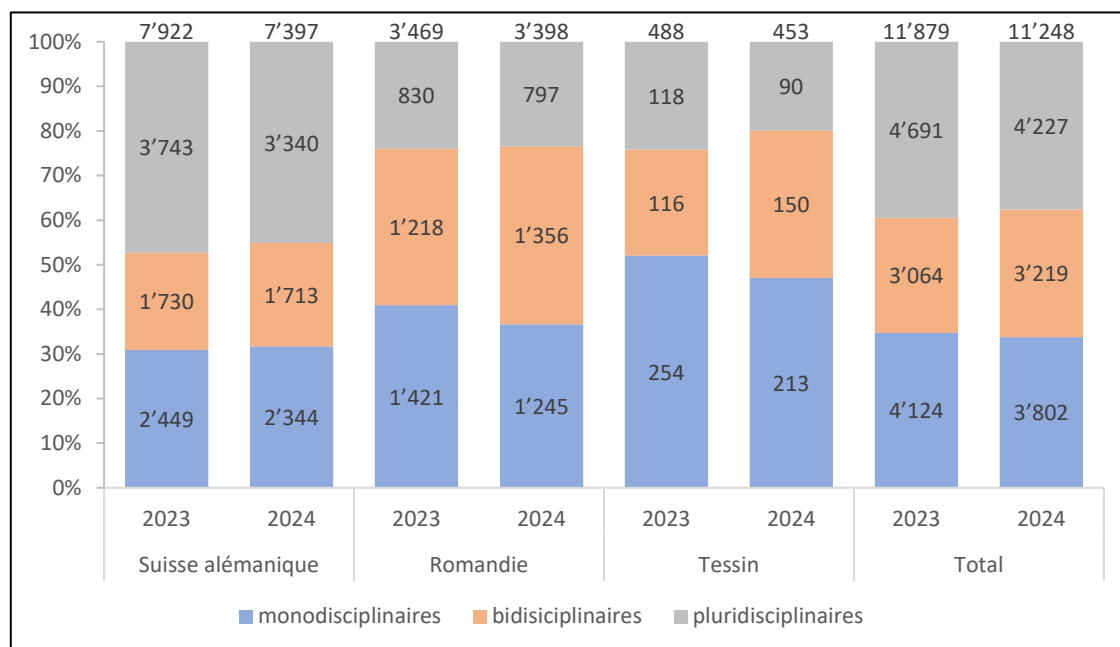
La répartition par type de mandat (mono-, bi- ou pluridisciplinaire) diffère entre les régions linguistiques. En Suisse alémanique, 45 % des mandats attribués en 2024 sont des mandats d'expertise pluridisciplinaire. Alors qu'en Romandie ce type de mandats constitue un quart du total des mandats attribués et au Tessin un cinquième.

Le nombre de mandats pluridisciplinaires attribués a diminué en 2024 dans les trois régions linguistiques. Toutefois, la proportion des mandats pluridisciplinaires dans l'ensemble de tous les types de mandats par région n'a diminué qu'en Suisse alémanique et au Tessin. En Romandie, elle est restée stable.

Le nombre de mandats d'expertise bidisciplinaire continue d'augmenter en 2024, toutefois de manière moins importante que l'année précédente (cf. [Rapport annuel 2023](#)). Au Tessin ces mandats ont progressé de 29 % et en Romandie de 11%. En Suisse alémanique, ce type d'expertise a diminué en nombre (-1 %), mais la part dans le total des mandats attribués dans cette région a un peu augmenté (2023 : 22 % de tous les mandats, 2024 : 23 %).

Le nombre de mandats d'expertise monodisciplinaire a baissé dans l'ensemble des régions linguistiques. Les diminutions les plus importantes ont été enregistrées au Tessin (- 16 %) et en Romandie (- 12 %). En Suisse alémanique, la baisse a été de 4 %.

Figure 2 Répartition du nombre d'expertises médicales mandatées par région linguistique et par type d'expertise



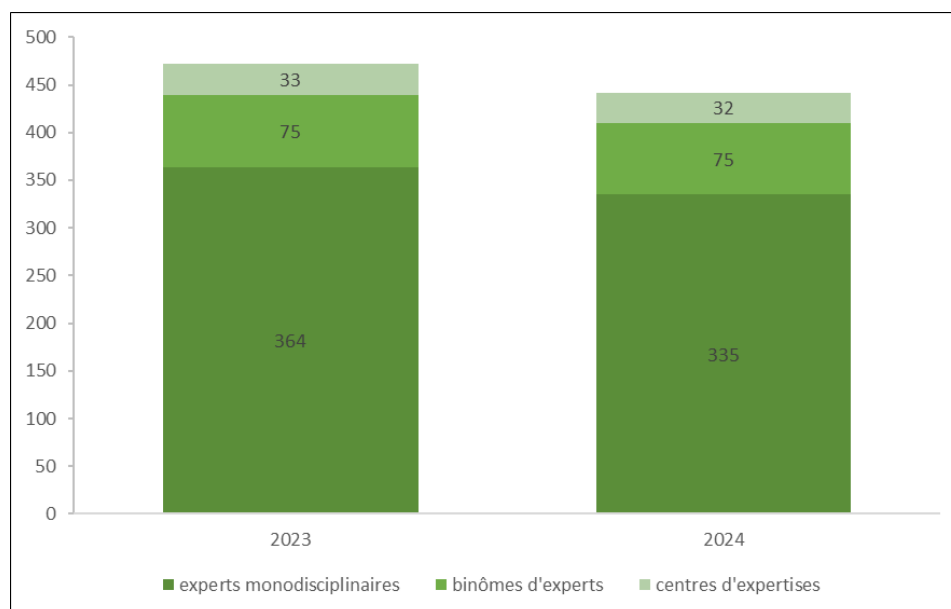
Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023, 2024

2. Fournisseurs de prestations

En 2024, 335 experts¹ ont obtenu au moins un mandat d'expertise monodisciplinaire, 75 binômes d'experts ont reçu des mandats d'expertise bidisciplinaire et 32 centres d'expertises des mandats d'expertise bi- ou pluridisciplinaire.²

Par rapport à l'année 2023, la situation est stable pour les centres d'expertises et les binômes d'experts. En revanche, on constate une diminution du nombre d'experts ayant reçu des mandats d'expertise monodisciplinaires de 8 % (- 29 unités).

Figure 3 Répartition du nombre des fournisseurs de prestations par type de fournisseur (experts monodisciplinaires, binômes d'experts, centres d'expertises médicales)



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023, 2024

¹ Pour des raisons administratives, les experts qui travaillent avec les fondations et les établissements de droit public et suivants sont saisis sur la liste publique des experts sous le nom de l'institution :

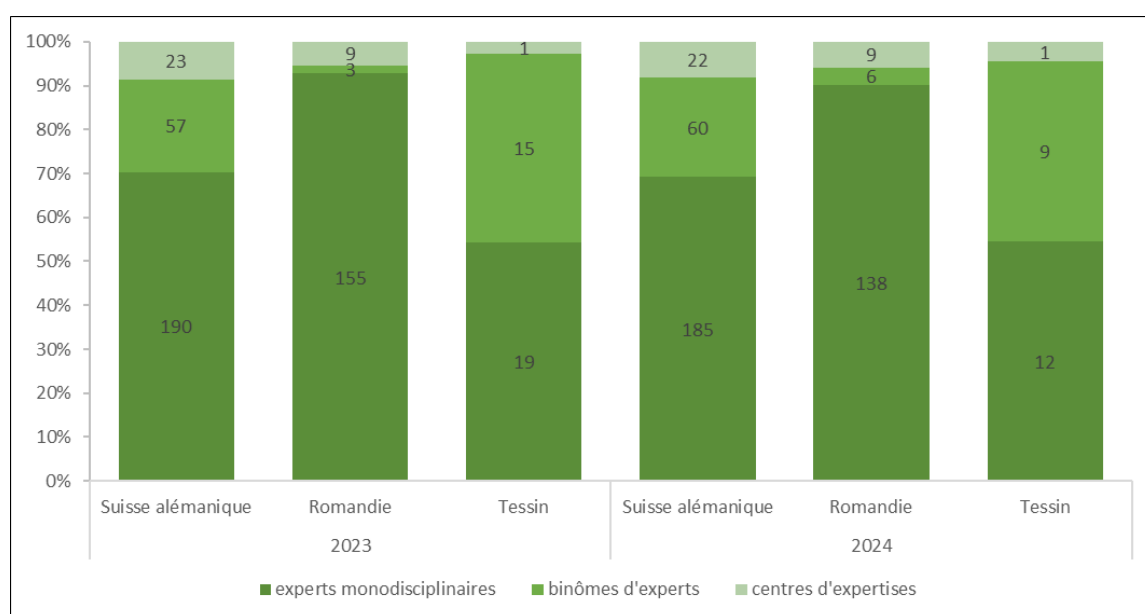
- asim Begutachtung Universitätsspital Basel, Basel ;
- Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP), Marin-Épagnier ;
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), somatique, Lausanne ;
- Centro peritale per le assicurazioni sociali, Massagno ;
- Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey ;
- Hôpitaux universitaires de Genève, HUG, Genève ;
- Rehaklinik Bellikon, Bellikon ;
- Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) Unité d'expertises du Centre de psychiatrie forensique, Marsens ;
- Servizio Accertamento Medico dell'Assicurazione Invalidità EOC, Bellinzona.

² Sont comptés les fournisseurs de prestations ayant reçu au moins un mandat d'expertise au cours de l'année sous revue. Sont ainsi exclus les fournisseurs de prestations disposés à obtenir des mandats ou ayant signé une convention avec l'OFAS mais n'ayant reçu aucun mandat.

La figure 4 représente le nombre et la répartition des experts, des binômes d'experts et des centres d'expertises par région linguistique. En Romandie, il y a relativement peu de binômes d'experts en comparaison aux autres régions linguistiques. La plupart des mandats d'expertise bidisciplinaire, soit environ deux tiers, est donc réalisée par des centres d'expertises.

Par rapport à 2023, la répartition est restée relativement stable. On observe toutefois une baisse du nombre d'experts monodisciplinaires dans toutes les régions linguistiques. Par ailleurs, en Suisse alémanique un centre a cessé son activité (PMEDA SA). Le nombre total de binômes d'experts mandatés est resté identique, mais des variations ont été observées dans les régions linguistiques : + 3 binômes en Romandie et en Suisse alémanique, - 6 au Tessin.

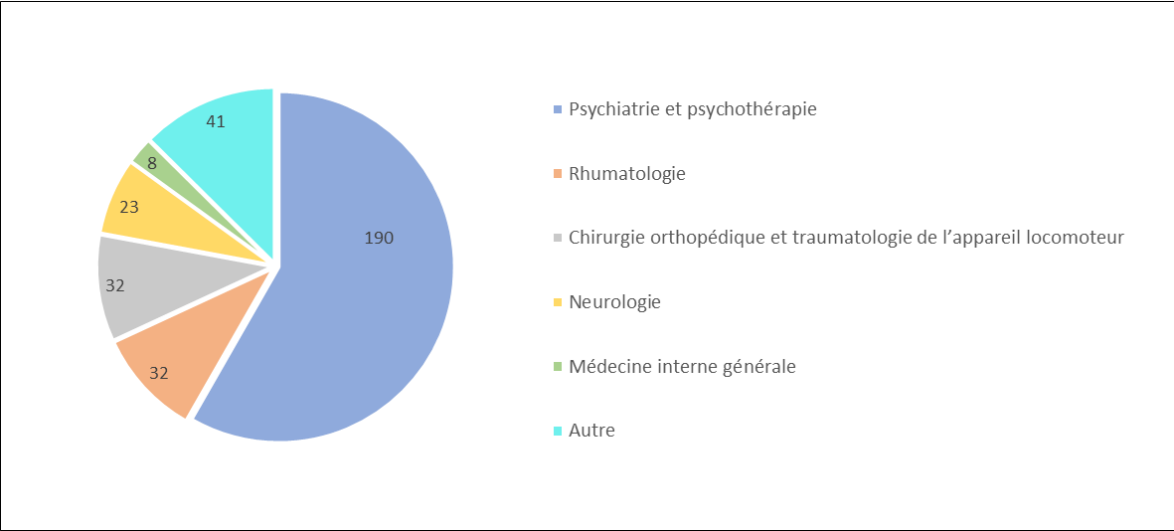
Figure 4 Nombre et répartition des fournisseurs de prestations par type de fournisseur et par région linguistique



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023, 2024

En 2024, 58 % des experts ayant reçu des mandats d'expertise médicale monodisciplinaire sont des spécialistes en « psychiatrie et psychothérapie ». Le nombre de spécialistes en « chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur » et le nombre de spécialistes en « rhumatologie » constituent chacun environ 10 % du nombre total d'experts, suivis par les spécialistes en « neurologie » (7 %).

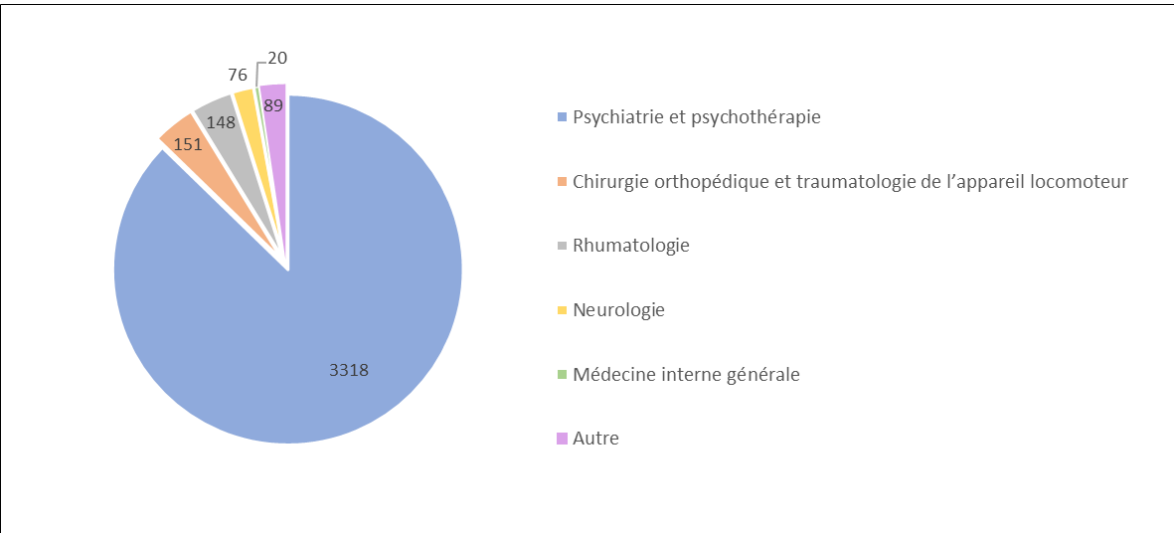
Figure 5 Répartition des experts ayant reçu des mandats d'expertise médicale monodisciplinaire par discipline



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2024. Les fondations et les établissements de droit public (9 au total) n'ont pas été pris en compte.

La figure 6 montre la répartition par discipline médicale des mandats d'expertise monodisciplinaire attribués en 2024. 87 % des mandats d'expertise monodisciplinaire attribués a pour discipline la « psychiatrie et psychothérapie ». Cette discipline est la plus demandée dans les trois régions linguistiques. La « rhumatologie » et la « chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur » représentent chacune 4 % des mandats d'expertise monodisciplinaire attribués.

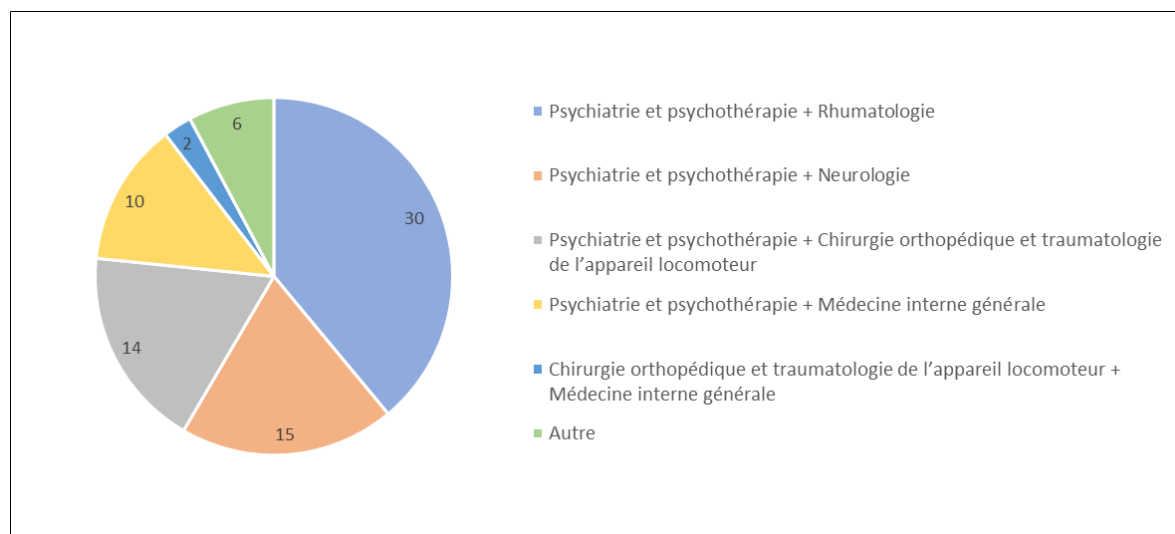
Figure 6 Répartition des mandats d'expertise monodisciplinaire par discipline



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2024

Sur les 75 binômes ayant reçu des mandats, 69 (92 %) sont composés d'un spécialiste en « psychiatrie et psychothérapie ». Le plus souvent, le deuxième expert du binôme est spécialiste en « rhumatologie », suivi par les spécialistes en « chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur », en « neurologie » ou en « médecine interne générale ».

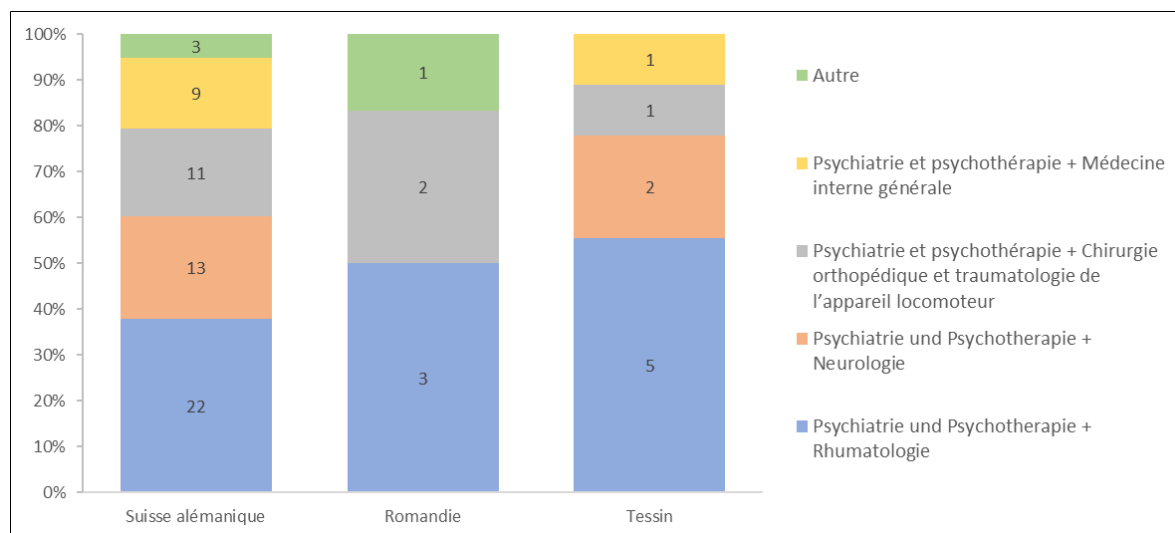
Figure 7 Composition des binômes d'experts



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2024

La figure 8 montre qu'en Suisse alémanique et au Tessin, les mêmes quatre combinaisons de disciplines constituent la majorité des binômes d'experts. En Romandie, du fait du nombre de binômes relativement faible, seules trois combinaisons sont présentes.

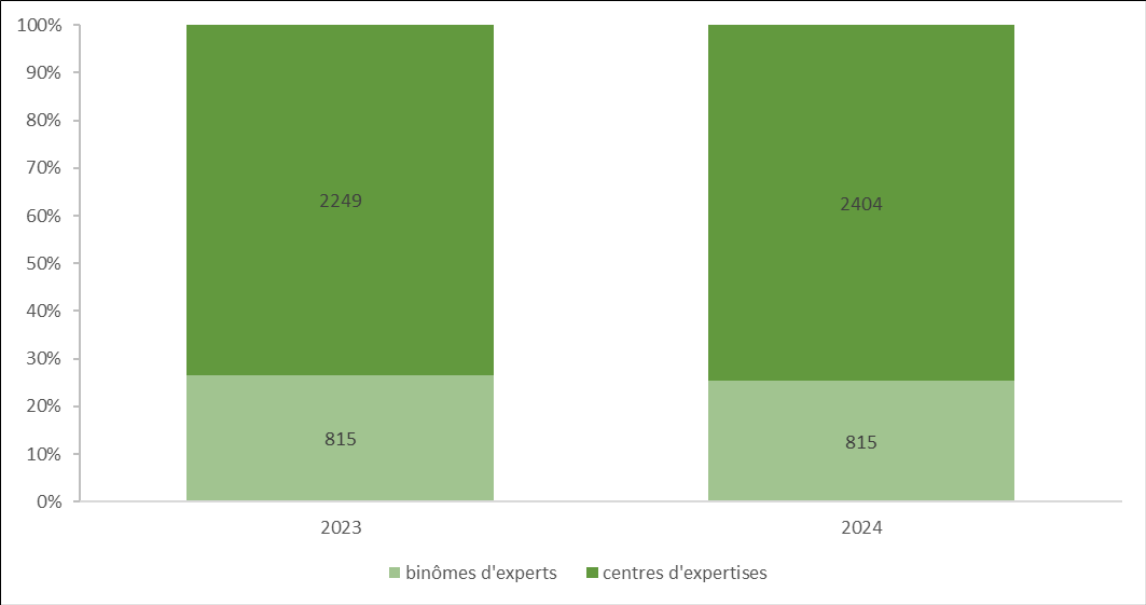
Figure 8 Composition des binômes d'experts par région linguistique



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2024

En 2024, sur un total de 3'219 mandats d'expertise bidisciplinaire, 2'404 (75 %) ont été attribués à des centres d'expertises et 815 (25 %) à des binômes d'experts. En 2023, la proportion des mandats d'expertise bidisciplinaire attribués à des binômes d'experts était un peu plus élevée (27 %).

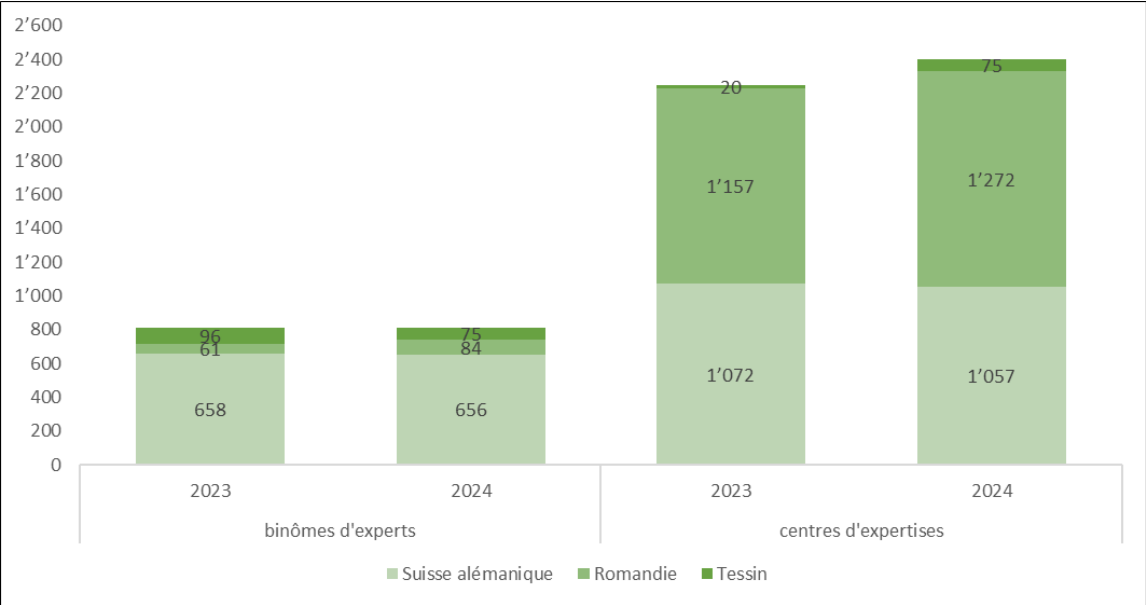
Figure 9 Répartition des expertises médicales bidisciplinaires entre les binômes d'experts et les centres d'expertises



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023, 2024

La répartition des mandats d'expertise bidisciplinaire entre centres d'expertises et binômes d'experts varie fortement d'une région linguistique à l'autre : en Romandie les centres d'expertises reçoivent 94 % des mandats, en Suisse alémanique ils en reçoivent 62 % et au Tessin 50 %. Par rapport à 2023, la répartition des mandats est restée stable en Suisse alémanique et en Romandie. Au Tessin, il y a par contre une nette augmentation des mandats attribués au centre d'expertises (+ 33 %).

Figure 10 Répartition des expertises médicales bidisciplinaires entre les binômes d'experts et les centres d'expertises par région linguistique

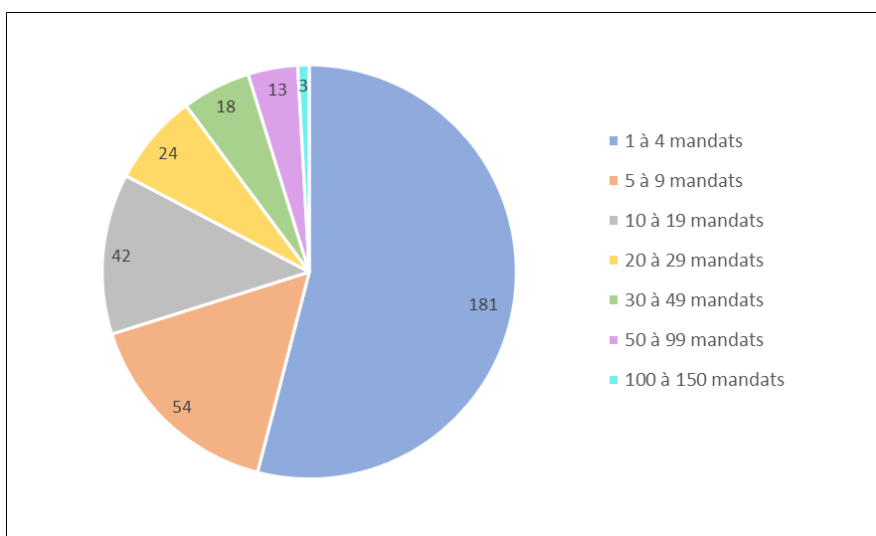


Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI – 2023, 2024

3. Répartition des mandats d'expertise médicale entre les fournisseurs de prestations

La figure 11 montre que sur les 335 experts mandatés en 2024 pour la réalisation d'expertises monodisciplinaires, plus de la moitié (54 %) a reçu entre 1 et 4 mandats. Il ressort de cette figure que plus le nombre de mandats attribués est élevé, plus le nombre des experts mandatés est faible. Les fondations et les établissements de droit public sont aussi pris en compte dans l'analyse. La fondation "Centro peritale per le assicurazioni sociali (CPAS)" a reçu 150 mandats d'expertise monodisciplinaire.

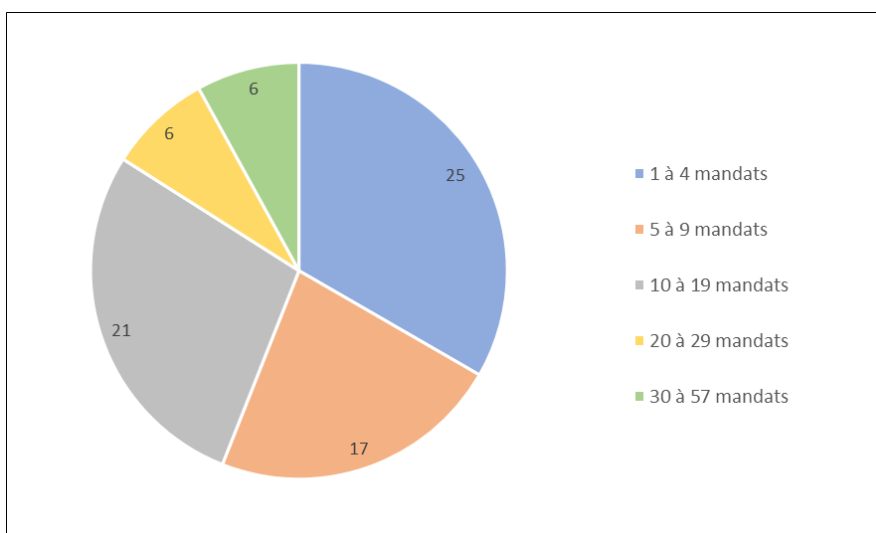
Figure 11 Répartition des mandats d'expertise médicale monodisciplinaire entre les experts



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2024

En 2024, un tiers des binômes d'experts a reçu entre 1 et 4 mandats, la moitié entre 5 et 19 mandats. Une faible minorité des binômes d'experts a reçu plus de 20 mandats, mais au maximum 57.

Figure 12 Répartition des mandats d'expertise médicale bidisciplinaire entre les binômes d'experts



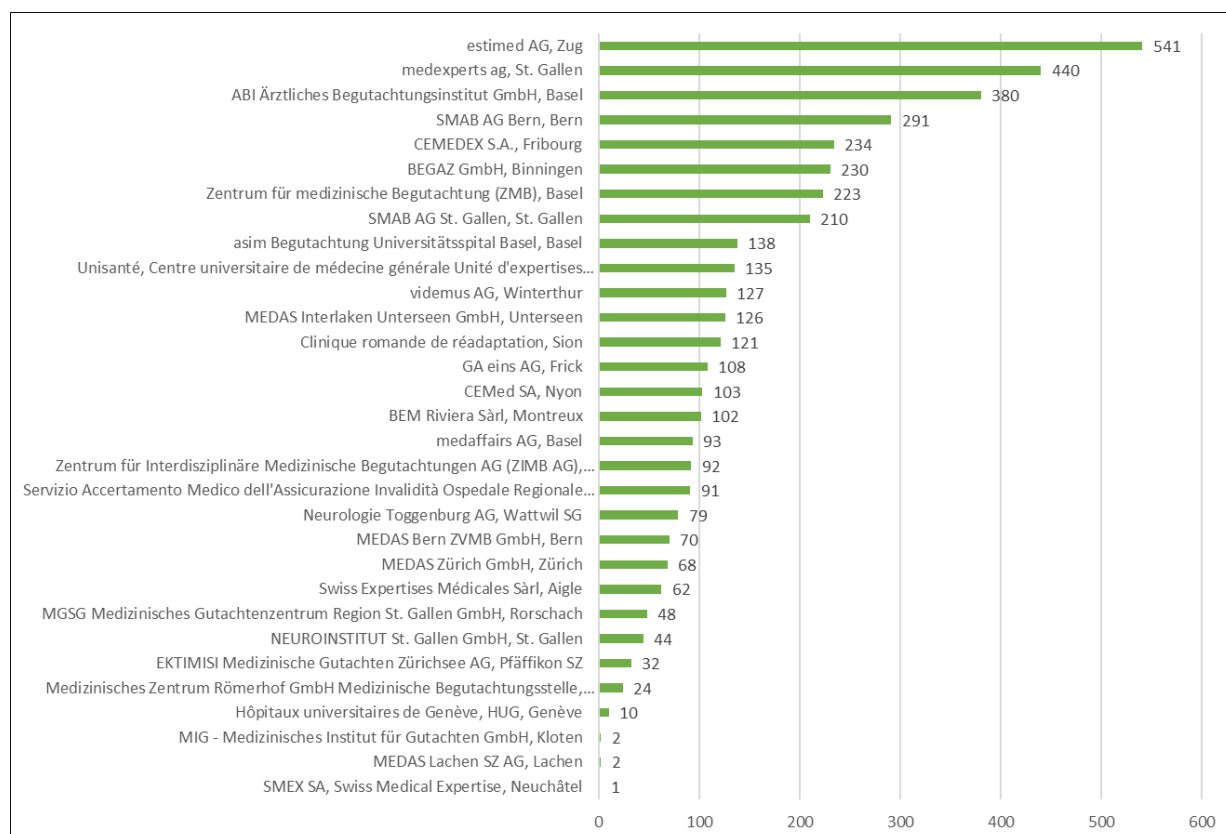
Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2024

En 2024, les 4'227 mandats d'expertises pluridisciplinaires ont été répartis entre 31 centres d'expertises médicales ayant conclu une convention avec l'OFAS.

On constate des différences importantes dans le nombre de mandats reçus par les différents centres d'expertises. Les capacités offertes par les centres d'expertises sur la plateforme d'attribution ont une influence sur le nombre de mandats obtenus.

Avec plus de 210 mandats chacun, 8 centres ont obtenu à eux seuls 60 % des mandats d'expertise pluridisciplinaire. 8 centres ont obtenu entre 100 et 140 mandats et 15 centres moins de 100.

Figure 13 Répartition des mandats d'expertise médicale pluridisciplinaire entre les centres d'expertises

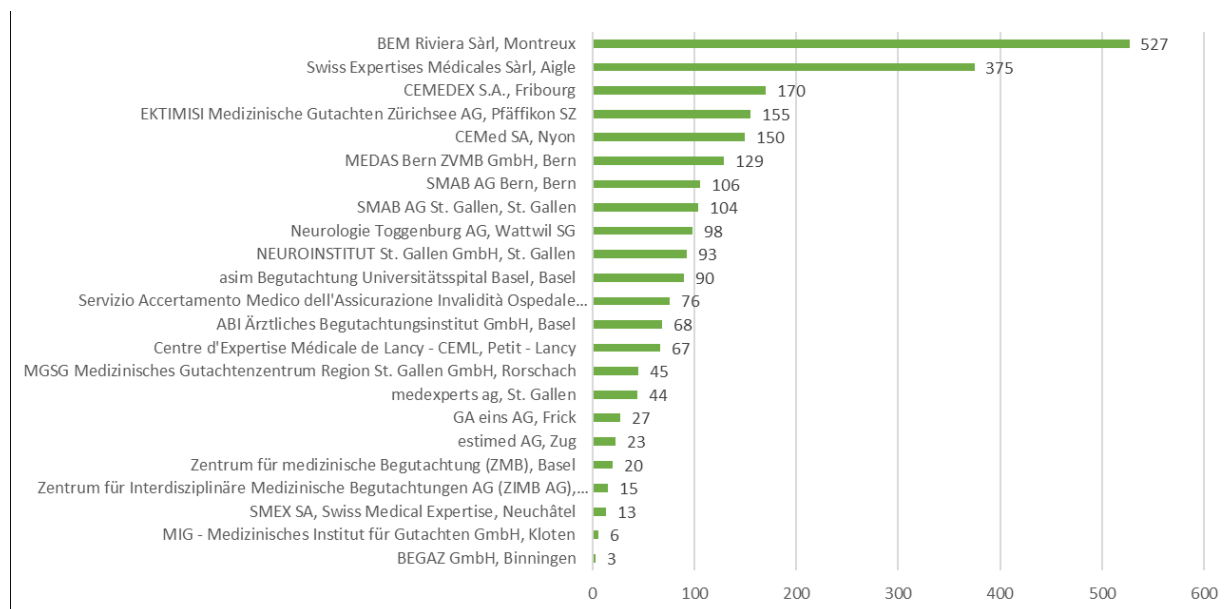


Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2024

2'404 mandats d'expertise bidisciplinaire ont été attribués à 23 centres d'expertises ayant conclu avec l'OFAS une convention pour la réalisation d'expertises bidisciplinaires. Les centres d'expertises ayant reçu le plus grand nombre de mandats se trouvent en Roman-
die. Le nombre de mandats attribués varie fortement d'un centre d'expertises à l'autre. Les capacités offertes par les centres d'expertises sur la plateforme d'attribution ont une in-
fluence sur le nombre de mandats obtenus.

Il faut par ailleurs relever qu'en 2024, la convention pour la réalisation d'expertises bidisci-
plinaires n'avait pas été signée par tous les centres d'expertises pluridisciplinaires.

Figure 14 Répartition des mandats d'expertise médicale bidisciplinaire entre les centres d'expertises

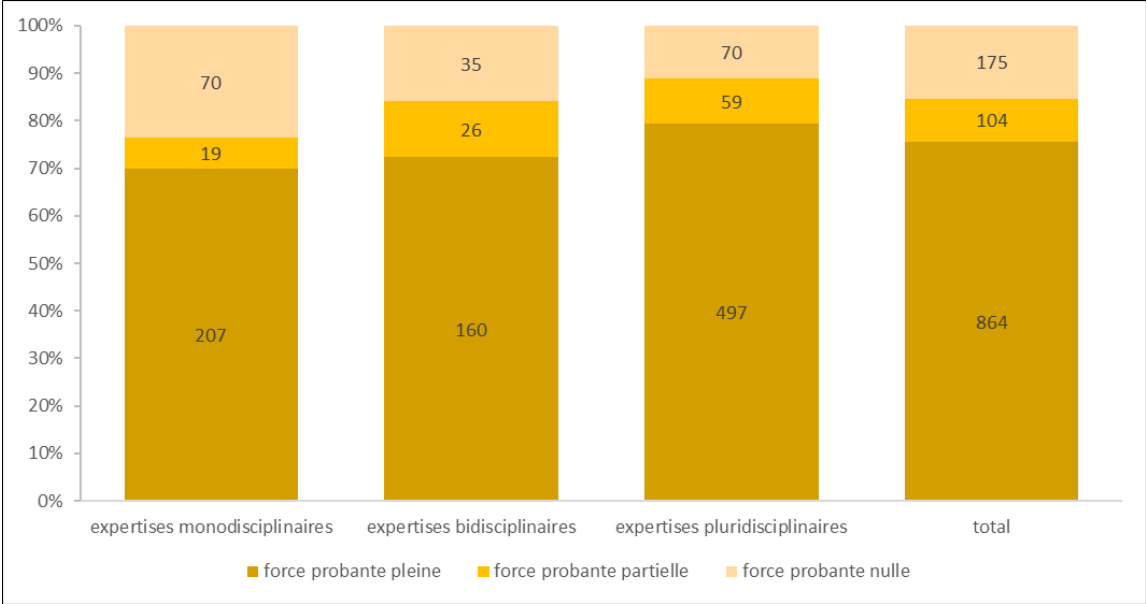


Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2024

4. Force probante des expertises médicales

76 % des expertises médicales pluridisciplinaires ayant fait l'objet d'une décision d'un tribunal ont été jugées probantes par celui-ci. Le pourcentage est un peu plus faible pour les expertises bidisciplinaires (72 %) et pour les expertises monodisciplinaires (70 %). Le pourcentage des expertises jugées sans force probante est plus élevé pour les expertises monodisciplinaires (26 %) que pour les bi- et pluridisciplinaires (15 % et 11 %).

Figure 15 Décisions judiciaires selon la force probante

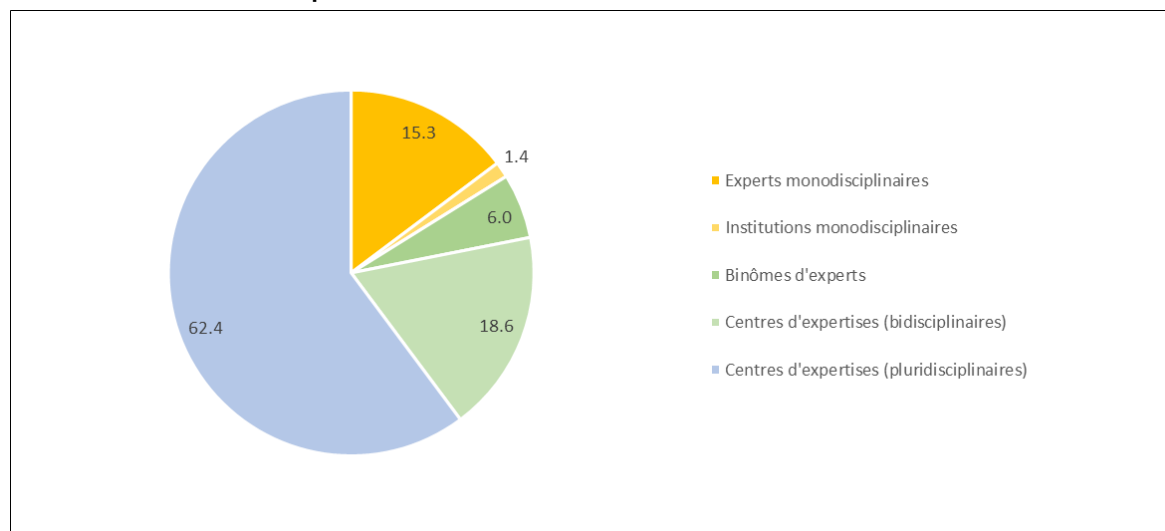


Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2024

5. Rémunération des experts, des binômes d'experts et des centres d'expertises

En 2024, la rémunération globale des experts, des binômes d'experts et des centres d'expertises avoisine les 106 millions de francs, soit 7 % de plus par rapport à 2023 (cf. Rapport annuel 2023). Les expertises médicales pluridisciplinaires représentent 59 % de ces coûts, les expertises bidisciplinaires environ 23 % et les monodisciplinaires près de 16 %³.

Figure 16 Répartition de la rémunération (en millions de francs) entre les différentes catégories de fournisseurs de prestations



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2024

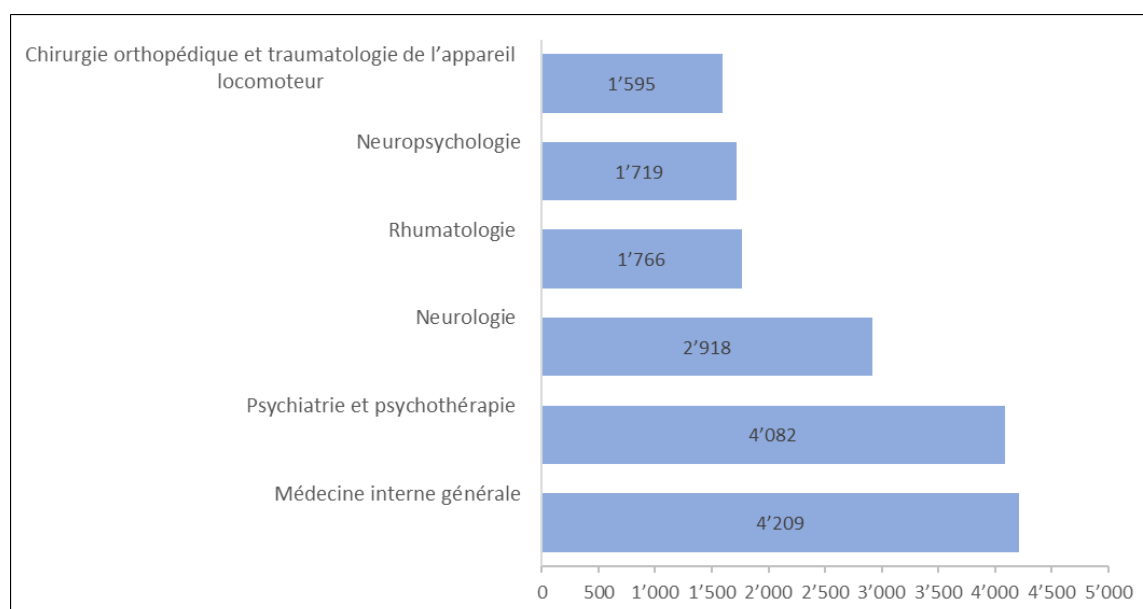
³ La qualité des données sur la rémunération des experts a pu être améliorée de manière significative en 2024 par rapport aux années précédentes. Ainsi, moins de 2% des montants versés en 2024 n'ont pas pu être clairement attribués à un type d'expertise (mono/bi/pluri) et au fournisseur de prestations correspondant. Ces quelque 2%, publiés dans l'annexe de la liste publique des experts, ne sont pas représentés dans la figure 16.

6. Attribution des mandats d'expertise médicale selon le reporting de la plateforme d'attribution SuisseMED@P

Les données de ce chapitre proviennent du reporting de la plateforme d'attribution [SuisseMED@P](#).

En ce qui concerne les expertises pluridisciplinaires, les disciplines les plus sollicitées sont la « psychiatrie et psychothérapie », présente dans 97 % des mandats attribués, la « neurologie » (69 %) et la « rhumatologie » (42 %). Suivent la « neuropsychologie » (41 %) et la « chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur » (38 %). La « médecine interne générale », en revanche, est et doit, conformément à la convention, toujours être représentée.

Figure 17 Disciplines les plus sollicitées dans le cadre des expertises pluridisciplinaires



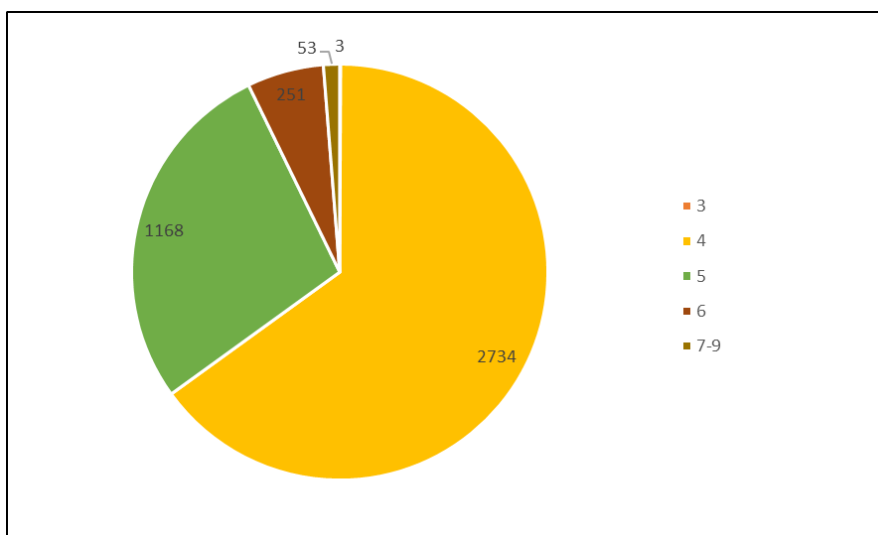
Source : Reporting de la plateforme d'attribution SuisseMED@P - 2024

Les expertises médicales pluridisciplinaires portant sur 3 disciplines (dont la médecine interne générale) ont été abolies au 1^{er} février 2023 avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention conclue entre l'OFAS et les centres d'expertises (valable du 1.2.2023 au 31.12.2024). Ainsi, depuis le 1^{er} février 2023, une expertise médicale pluridisciplinaire doit être composée d'au moins 4 disciplines (dont la médecine interne générale).

Les deux tiers des mandats d'expertise pluridisciplinaire attribués en 2024 comprennent 4 disciplines, 28 % 5 disciplines et 6 % 6 disciplines. Les mandats impliquant plus de 6 disciplines sont très rares.

Les trois mandats à 3 disciplines attribués en 2024 ont été déposés sur la plateforme SuisseMED@P avant l'entrée en vigueur de la convention valable dès le 1^{er} février 2023.

Figure 18 Répartition des mandats d'expertise pluridisciplinaire attribués en fonction du nombre de disciplines



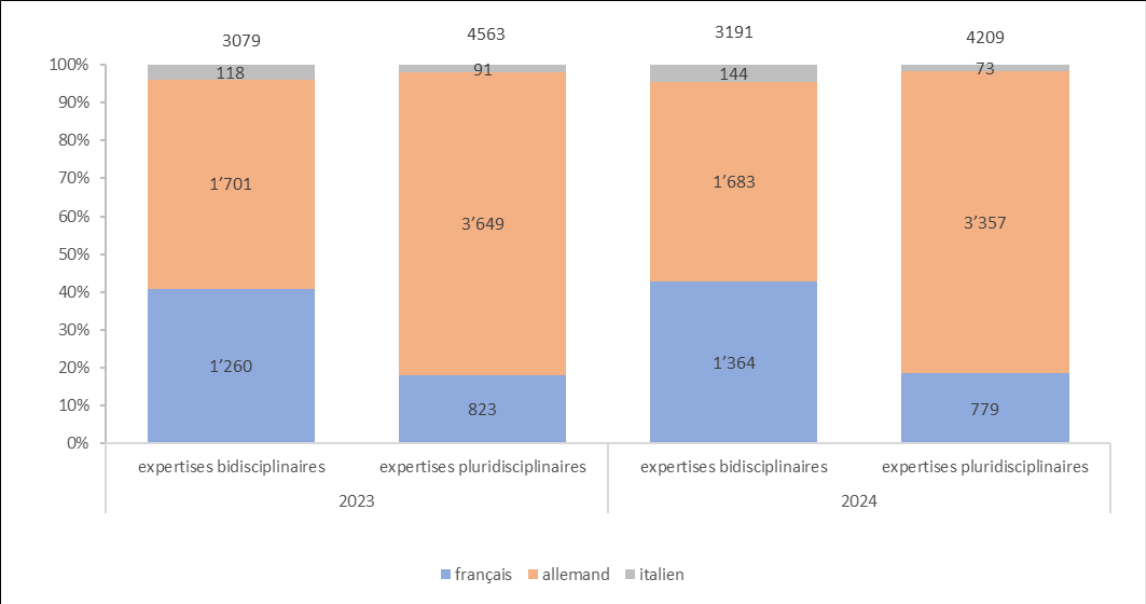
Source : Reporting de la plateforme d'attribution SuisseMED@P - 2024

En 2024, la plateforme SuisseMED@P a attribué aux centres d'expertises agréés 4'209 nouveaux mandats d'expertise pluridisciplinaire⁴. Les offices AI ont commissionné 80 % de ces mandats d'expertise en allemand⁵, 18 % en français et 2 % en italien.

La situation a légèrement changé par rapport à 2023, avec une légère diminution du nombre d'expertises pluridisciplinaires attribuées (- 8 %). La baisse la plus importante concerne les mandats en italien (- 20 %), suivis par les mandats en allemand (- 8 %) et les mandats en français (- 5 %).

En ce qui concerne les expertises bidisciplinaires, la plateforme a attribué 3'191 mandats à des centres d'expertise et à des binômes d'experts en 2024. Les offices AI ont commissionné 53 % de ces mandats d'expertise en allemand, 43 % en français et 4 % en italien. Par rapport à 2023, les mandats attribués ont augmenté au Tessin (+ 22 %) et en Roman- die (+ 8 %), tandis qu'ils ont légèrement diminué en Suisse alémanique (- 1 %).

Figure 19 Mandats d'expertise bi- et pluridisciplinaire attribués, par langue



Source : Reporting de la plateforme d'attribution SuisseMED@P - 2023, 2024

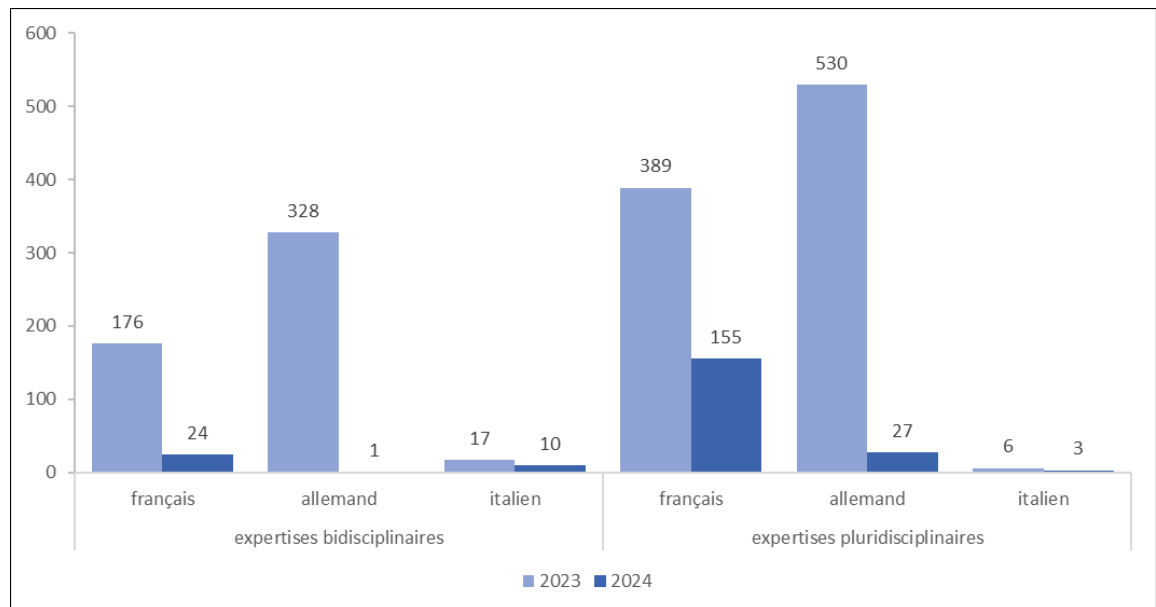
⁴ L'art. 72^{bis}, al. 2, du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI) prévoit que l'attribution des mandats d'expertise médicale bi- et pluridisciplinaires se fasse de manière aléatoire. Cette disposition vise à ce que le mandat ne soit pas attribué directement par l'office AI qui demande l'expertise (cf. ATF 137 V 210 consid. 3). Une plateforme informatique distribue alors les mandats de manière aléatoire à l'un des fournisseurs de prestations participant au tirage au sort. Pour pouvoir participer au tirage au sort, le fournisseur de prestations doit avoir des capacités disponibles dans toutes les disciplines requises par le mandat d'expertise. L'éventail de disciplines proposées par les centres d'expertises et le nombre de capacités offertes dans celles-ci sont deux facteurs augmentant la probabilité de participer au tirage au sort.

⁵ La saisie des données dans SuisseMED@P se fait par langue du mandat.

À la fin de l'année 2024, 35 expertises bidisciplinaires étaient en liste d'attente et restaient donc à attribuer. Par rapport à fin 2023, où 521 mandats n'avaient pas été attribués par la plateforme SuisseMED@P, une baisse significative est constatée dans toutes les régions linguistiques.

En ce qui concerne les expertises pluridisciplinaires, 185 mandats attendaient d'être attribués fin 2024. Fin 2023, il y en avait 925, une diminution significative des mandats sur la liste d'attente a été enregistrée dans toutes les régions linguistiques.

Figure 20 Mandats d'expertise bi- et pluridisciplinaire en attente d'attribution, par langue



Source : Reporting de la plateforme d'attribution SuisseMED@P - 2023, 2024